



LA PREFECTURE COMMUNIQUE

DIRECTION DES RELATIONS EXTERNES
ET DU CADRE DE VIE
Bureau du cadre de vie

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique au titre du code de la santé publique préalable au projet de régularisation des captages d'eau Argamasse 1 et 2, Bras Long 1 et des sources Fargeau, à destination de la consommation humaine, situé sur le territoire de la commune de l'Entre-Deux et portant sur la déclaration d'utilité publique au titre du code de la santé publique et la mise en place des périmètres de protection a été prescrite par arrêté préfectoral n° 2018-493/SG/DRECV du 09 mars 2018.

Le responsable du projet est :

Nom : **Communauté d'Agglomération du Sud - CASUD**
379, rue Hubert Delisle -
97838 Le Tampon cedex

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

Trois groupes de captages localisés dans la commune de l'Entre-Deux alimentent la population en eau :

- le groupe de captage Argamasse : ouvrages Argamasse 1 et Argamasse 2, le captage Bras Long 1, et le groupe de captages Fargeau : ouvrages Raisin, Gilibert et Fargeaux.

Pour chacun de ces groupes de captages, des périmètres de protection sont proposés :

- un périmètre de protection immédiate afin d'interdire toute introduction directe de substances polluantes dans l'eau prélevée et d'empêcher la dégradation des ouvrages,
- un périmètre de protection rapprochée afin de permettre de protéger efficacement le captage vis-à-vis des substances polluantes et de préserver la qualité des eaux,
- et une zone de surveillance renforcée qui englobe la zone d'alimentation en amont de la zone de protection rapprochée et qui est soumise à la réglementation générale pour la protection des eaux.

Le dossier sera déposé du **24 avril 2018 au 24 mai 2018** inclus, à la mairie principale de l'Entre-Deux.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou éventuellement les adresser, par correspondance, à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (mairie de l'Entre-Deux) ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique-loisurleau@reunion.pref.gouv.fr

Conformément à l'article R123-13 du code de l'environnement les observations et propositions du public seront consultables sur le site internet de la préfecture de La Réunion.

le commissaire enquêteur, qui recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants :

Mairie principale de l'Entre-Deux

le 24 avril 2018	de 09 heures à 12 heures
le 09 mai 2018	de 09 heures à 12 heures
le 24 mai 2018	de 13 heures à 16 heures

Monsieur Noël Passegué est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée et tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique à la mairie de l'Entre-Deux, à la sous-préfecture de Saint-Pierre et à la préfecture (direction des relations externes et du cadre de vie - bureau du cadre de vie - situé au 26, avenue de la Victoire - Saint-Denis).